

Les 20 ans de l'ARACT

Présentation de Benoît MAUPLLOT
DDRH – CNPE de Cattenom

5 octobre 2011

L'évolution du travail et des métiers nous obligent à modifier et compléter nos méthodes actuelles de mesure et de compréhension de ces derniers pour lutter contre l'ergostressie et autres risques psycho-sociaux



CHANGER L'ÉNERGIE ENSEMBLE

1. NATIONALEMENT

- ▶ Accord sur le cadre de progrès national à la prise en compte et à la prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS) au sein de la Direction du Parc Nucléaire. Signature des 4 Organisations Syndicales, sauf la majoritaire.
- ▶ Accord d'entreprise « Prévenir les risques et améliorer la qualité de vie au travail des salariés d'EDF SA signé le 10 novembre 2010, signé par 3 Organisations Syndicales.

2. LOCALEMENT

- ▶ Un comité de pilotage Qualité de Vie au travail mis en place en 2010.
- ▶ Un groupe de travail relatif aux risques psycho-sociaux est actif depuis 2009.
- ▶ Une cellule « Harcèlement » depuis 2005.
- ▶ Un groupe de Travail « Arc en Ciel » depuis 1992.
- ▶ Un numéro vert (Cattenom site pilote pour la plaque) depuis 2008.

3. LES DIFFICULTES

- ▶ L'appropriation du sujet par les acteurs.
- ▶ L'aspect politique de la démarche entre les signataires et les non-signataires et la question du dialogue social dans l'Unité.
- ▶ Les attentes des salariés : passer du concept à leur réalité.
- ▶ L'aspect pilotage entre les différents GT et le CHSCT.

4. L'AVENIR

- ▶ Mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) pour la partie RPS.
- ▶ Mise en place d'une grille de questionnement auprès du Management à chaque réorganisation qui évalue les risques.